

HEBREU

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

VERSION

Sophie KESSLER-MESGUICH, Lily PERLEMUTER

Coefficient : 3 ; Durée : 4 heures

Le texte de la version proposée cette année a visiblement dérouté les candidat(e)s. Cet extrait de *Hayot 'al ha-derekh* (Ori Bernstein) était constitué par le monologue intérieur d'un personnage préférant les livres et le monde de l'imagination aux réalisations concrètes, domaine où, en revanche, sa femme excelle. Elle vient justement d'organiser un voyage en Afrique, ce qui plonge le narrateur dans un certain malaise : il redoute l'idée de quitter les lieux qui lui sont familiers.

La principale difficulté du texte résidait dans l'enchaînement des idées, peu marqué, et que le lecteur devait restituer en suivant le fil de la pensée qui s'ébauchait devant lui ; certains mots de vocabulaire (הריקע, מידונה רצי) pouvaient également poser un problème, mais ne gênaient pas la compréhension d'ensemble. Cependant, le jury a eu du mal à comprendre pourquoi aucune des deux copies n'a identifié le premier mot du passage, יתשיא, « ma femme ». De même, la seconde phrase עוסגל בהוא יגויא, qui comporte trois mots et une structure que l'on apprend en première année de LV3, a été traduite dans l'une des copies par « moi, j'aime aussi voyager », et non traduite dans l'autre. Il est évident que si une phrase comme דהפ ילע לפנ, ונתעיסנ ינפולש הלילבו n'est pas comprise, les énoncés un peu plus longs ou comportant un mot de vocabulaire moins fréquent, avaient peu de chance d'être correctement traduits. Le jury a été malgré tout stupéfait de constater que les candidat(e)s ont très souvent choisi d'inventer de toutes pièces une traduction n'ayant à peu près rien à voir avec le texte proposé. Cette attitude inédite - les précédentes années, les résultats à la version hébraïque étaient fort satisfaisants- et les lacunes importantes de vocabulaire et de grammaire (par exemple l'ignorance totale des formes fléchies, qui empêche de reconnaître ונמוקמ) expliquent les deux notes attribuées : 03 et 01 sur 20. Rappelons aux futurs candidats que le niveau attendu est celui du baccalauréat LV1 ou LV2 plus deux années d'études et que, si le jury peut aisément se montrer indulgent devant des lacunes de vocabulaire, il considère comme inadmissible un travail qui relève plus de la devinette que de la traduction.